

EXPERTISES TRANSVERSALES

L'établissement de la déclaration de succession : combinaison des règles civiles et fiscales (approfondissement)



La déclaration de succession est un élément essentiel du règlement de la succession. Si ce sont les règles fiscales qui gouvernent son établissement, il ne faut pas omettre qu'elle reste, sauf exception, soumise aux règles civiles de dévolution et de liquidation.



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Maîtriser les règles du rapport et la réduction
- Savoir imputer les libéralités entre vifs et à cause de mort
- Savoir déterminer les droits des parties dans la masse à partager
- Connaître la fiscalité successorale
- Appliquer la fiscalité en raison des règles civiles
- Appréhender les cas particuliers



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Rappel des principes
- Exposé théorique
- Description et analyse
- Propos illustrés de jurisprudences récentes
- Cas pratiques /TUDES DE CAS /Série d'exemples concrets
- Résolution de cas particuliers
- Tableaux de synthèse
- Support visuel



FORMATEURS

Benoît MOCOTTE et Sébastien RICHARD
ou Jonathan RICHERMOZ
Juristes consultants du CRIDON LYON

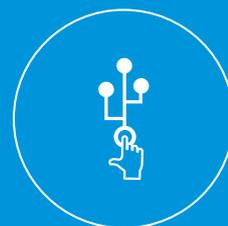


DURÉE

14h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation d'atteinte des objectifs de la formation, auto-évaluation



PUBLICS

Notaires
Clercs
Collaborateurs

NIVEAU

Initié
Maîtrisant

OBJECTIF

●●○○ Améliorer sa pratique quotidienne

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les règles de bases de liquidation des successions et la fiscalité successorale



PLUS-VALUE

- Approfondissement des connaissances
- Maîtrise l'établissement de la déclaration de succession en fonction des règles civiles



CRIDON LYON
Partenaire expert du notaire

L'ÉTABLISSEMENT DE LA DÉCLARATION DE SUCCESSION:
COMBINAISON DES RÈGLES CIVILES ET FISCALES (APPROFONDISSEMENT)

- Droit civil de la famille
- Droit fiscal

1

**RÈGLES DE BASES :
L'ACTIF ET LE PASSIF**

1h

- Les immeubles
- Les meubles
- Le passif

2

LA PRÉSENCE DE LIBÉRALITÉS

4h30

- Le rapport des libéralités antérieures
- La réduction des libéralités antérieures
- Les legs

3

**LA PRÉSENCE D'UNE
ASSURANCE-VIE**

1h30

- Assurance-vie et communauté
- Assurance-vie et succession

4

ABATTEMENTS ET TAXATION

1h30

- Les règles de dévolution civile
- Les abattements et exonérations
- La taxation

5

**PAIEMENT DES DROITS DE
SUCCESSION**

1h

- Principes
- Paiement différé
- Paiement fractionné

6

**PRESCRIPTION DE L'ACTION DE
L'ADMINISTRATION FISCALE**

30min

7

L'ACTION EN RETRANCHEMENT

2h

- Rappels : communauté universelle
- L'action en retranchement

8

**SUCCESSIONS EN PRÉSENCE
D'UNE DONATION-PARTAGE
ANTÉRIEURE**

2h

- Rappel des principes
- Méthode liquidative